



Ma femme m'a trompé quels recours ai-je ?

Par **tardevet**, le **06/10/2008** à **14:50**

Bonjour,

Je suis séparé de ma femme en attente d'une procédure de divorce. Alors que nous n'étions pas séparés, ma femme à eu un amant. Il m'a confirmé téléphoniquement leur liaison. Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai déposé une main courante stipulant son adultère, est- ce trop tard ? Faut il une preuve d'adultère ? Si oui, comment puis-je faire ? Si non, est-ce sa parole contre la mienne ? En effet elle nie cette relation.

Merci de me répondre.

Cordialement.

Par **Marion2**, le **06/10/2008** à **18:36**

A moins d'avoir une attestation écrite de l'amant (avec copie recto-verso de sa pièce d'identité) vous avez peu de chances de prouver l'adultère.

Par **tardevet**, le **06/10/2008** à **20:23**

merci pour votre réponse.

Par **kékédu29**, le **07/10/2008** à **18:55**

Il existe plusieurs façons de prouver l'adultère, l'aveu de l'amant en est une, et je rejoint la réponse qui vous a été donnée. Attestation plus la copie recto verso de sa pièce d'identité. Néanmoins, creusez encore plus car ce soit disant amant est peut-être un farfelu. Cherchez du côté de courriers cachés, photos, emails envoyés à son amant ou emails reçus, consultez si votre femme a un portable, les appels reçus et envoyés vers un numéro qui revient très souvent. L'appeler et vous verrez bien qui est au bout.

Je l'ai fait, et au bout de quelques mois, j'ai rassemblé toutes ces preuves, certaines cachées, d'autres moins.

Aujourd'hui madame fait appel car le juge les a toutes retenues.

Bon courage pour la suite,

Jean-Luc

Par **Patricia**, le **07/10/2008** à **19:19**

Bonsoir,

Pour un juge, La preuve absolue et incontestable de l'adultère de l'autre, est le constat.

Constat d'adultère qui doit être établi par un huissier.

Photos, courriers, mails, num de tél ... ne sont pas toujours reconnus comme preuve d'infidélité par beaucoup de juges ...

Cordialement

Par **coco225**, le **05/02/2018** à **01:18**

Bonjour,

J'ai découvert avant le mariage que ma femme flirtait avec d'autres hommes sur le net et certainement dans sa ville vu que certains de ses hommes étaient dans la même ville qu'elle.

Je lui ai fait savoir ma découverte et elle m'a assuré que ce n'était rien de sérieux que ce n'était que des échanges sur le net rien de plus.

2 ans après le mariage je tombe accidentellement sur des échanges avec d'autres hommes (discussion qui sont très peut catholiques) Un particulièrement avec qui elle a travaillé s'est montré très insistant et a qui elle a promis d'avoir des rapports à condition qu'il soit discret. chose qu'il a accepté bien étendu. vu que je passe la chercher en voiture les soirs à sa descente du travail elle lui donné tous mon programme de sorte s'organiser comme ils peuvent.

Alors ma question est la suivante:

- Quelle recoure pour maintenir ce dragueur de femme marié a distance.

Quand a elle, elle a d'abord nié mais vu des preuves elle reconnais la situation mais jure que ce n'est pas allé plus loin. Je lui ai dit qu'au vu de tout ce qu'on a vécu je verrai ce qu'il y a prendre comme décision et qu'une chose est sur les choses ne pourraient plus être comme avant.

Alors dite moi ce que je peux faire pour maintenir ce monsieur loin de femme.

NB: J'ai appelé et lui dit que je savais tous avec preuve a l'appuis

Par **cocotte1003**, le **05/02/2018** à **05:02**

Bonjour, désolée mais vous ne pouvez rien faire, cordialement

Par **jos38**, le **05/02/2018** à **09:41**

bonjour. je vais être directe. vous êtes marié à une femme volage. "maintenir ce dragueur loin d'une femme mariée"? mais pourquoi se tiendrait-il loin si votre femme veut le contraire? si vous ne supportez pas cette situation, demandez le divorce. vous saviez avant de vous marier qu'elle draguait sur le net

Par **coco225**, le **14/02/2018** à **00:26**

Merci beaucoup pour vos conseils enrichissants,
Seulement je n'(en ai pas encore parlé a nos familles respectives qui se sont impliquées dans l'organisation et pour la bonne marche de ce mariage. du coup je me demande comment je dois aborder le sujet.

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2018** à **01:24**

Bonjour

Il n'y a pas de bonne ou mauvaise façon d'aborder le sujet. Il semble que vous n'ayez pas été d'accord d'être un couple volage. Or votre femme semble l'être. Vous n'êtes pas en faute dans cette histoire. Elle a rompu le contrat qui vous liait.

Soit vous acceptez la situation (ses mensonges - son infidélité passée et peut être avenir) soit vous la refusez et il vous faudra alors prendre une décision.

Restant à votre disposition